

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que les glacières situées à Larochette se caractérisent comme suit :

Les glacières (GEN/RAR) se situent le long de la rue d'Ernzen, entre la localité de Larochette et d'Ernzen, au sud de Larochette. Elles sont taillées de plain-pied dans des hautes roches en grès d'Ernzen de part et d'autre d'une petite vallée, aux lieux-dits « ScheffenDellchen » et "op der Manzebaach"(TLP). Entre les deux glacières se trouvaient à l'époque un jardin appartenant au Princes d'Arenberg¹, de nos jours cette place occupe un parking avec des containers de recyclage. Le chemin qui a son départ au parking mène vers le plateau abritant le camping Birkelt et le Weyderterhaff, situés au nord-ouest. De la rue d'Ernzen on n'aperçoit que les deux ouvertures des glacières.

Les glacières de Larochette datent vraisemblablement de la seconde moitié du XIXe siècle. En effet, en 1864, le brasseur Arnould Gustave Tschiderer signe avec les princes et ducs d'Arenberg un contrat pour un bail emphytéotique d'une durée de 75 ans. Ce contrat l'autorise à également construire à cet endroit une cave avec cheminée². De nos jours les glacières appartiennent à la commune de Larochette qui les utilisent comme lieu de stockage occasionnel, sinon elles sont vides (IAE/LHU).

Les deux entrées sont situées à environs 60 mètres l'une de l'autre. La glacière de droite est orientée sud-est et celle de gauche est orientée nord-est. L'endroit de leur implantation et la taille dans la roche fournissent une isolation thermique optimale. En effet, la roche et les arbres plantés autour et au-dessus forment une bonne protection contre les variations thermiques. Ainsi, la bière et la glace naturelle ont été stockées dans des conditions idéales. (La glace était nécessaire pour faire de la bière à fermentation basse.) Avec l'apparition des premières machines pour fabriquer de la glace industrielle dès le milieu du XIXe siècle les glacières deviennent de plus en plus superflue, mais ces nouvelles techniques ont évidemment mis du temps à se démocratiser (IAE).

La glacière de gauche, qui est inscrite au cadastre comme « construction souterraine », présente plusieurs chambres consécutives (longueur de 25 mètres, haute de 3 à 4 mètres et large de 5,5 mètres) et deux chambres supplémentaires implantées à gauche, en perpendiculaire (de 10 et 15m mètres de long) (AUT). Les sols sont en pavée. Des arcs en pierre naturelle divisent la glacière en plusieurs parties(AUT). Une fente dans la roche fait fonction d'aération naturelle. Dans la première partie on aperçoit des restes d'une pompe à eau (AUT). L'ouverture vers la rue d'Ernzen est murée en pierre naturelle et présente un encadrement en pierre sous forme d'arc en anse de panier (AUT) et une porte en métal, plus récente. La situation originale de l'entrée n'est pas connue.

¹ Yves Claude, Theodor Gansen : un brasseur allemand à Fels et Eich, Luxembourg/Diekirch, Y. Claude / Musée brassicole des deux Luxembourg, 2019, p. 83.

² Idem, p. 81.

La glacière de droite présente une chambre de 15 mètres de long, entre 4 et 6 mètres de haut d'une largeur d'environ 6 mètres (AUT). Le sol est en terre/grès. Un arc en béton soutient la chambre principale, sinon tout est creusé dans la roche. Au fond elle présente encore une niche et un demi-niveau, composé de poutres métalliques et d'un plancher en bois, installé sans doute ultérieurement. A gauche, accessibles par quelques marches, se trouve une petite chambre présentant une partie concave surmontée par une ouverture naturelle dans la roche (AUT). Peut-être il s'agit de l'emplacement de la cheminée mentionnée dans le bail emphytéotique ? L'ouverture vers la rue d'Ernzen est murée avec des blocs de ciment et comporte une porte en métal. La situation d'origine de l'entrée n'est pas connue.

Les deux glacières sont des rares témoins d'une utilisation révolue. Elles font partie de l'histoire de l'industrie brassicole et de l'histoire locale de Larochette. Ainsi, elles présentent au point de vue historique, architectural, technique et industriel un intérêt public à être conservées.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), rareté (RAR), histoire industrielle, artisanale, économique ou scientifique (IAE), typicité du lieu ou du paysage (TLP), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisme (LHU).

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national des glacières situées à Larochette (nos cadastraux 690/1254 et 711/769).

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Christine Muller, Marc Schoellen, Michel Pauly, Anne Greiveldinger, Jean Leyder, André Schoellen.

Luxembourg, le 17 novembre 2021